



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 92772

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur la lutte contre les produits contrefaits dont les saisies sont chaque année toujours plus importantes. La contrefaçon touche un nombre important de produits et impacte directement les entreprises qui en sont les premières victimes. Il rappelle également que les consommateurs, notamment lorsqu'ils achètent via le commerce en ligne, sont également les deuxièmes victimes. Il importe que des mesures fortes soient prises pour lutter contre ce fléau qui peut s'avérer dangereux en termes de sécurité, surtout lorsque des médicaments sont contrefaits et acquis par nos compatriotes sur internet. Il retient que la loi n° 2014-315 du 11 mars 2014 renforçant la lutte contre la contrefaçon a été adoptée par le Parlement et publiée au *Journal officiel* mais qu'une partie seulement des décrets d'application ont été pris. Il souhaite connaître l'échéancier des autres décrets et des mesures complémentaires prises pour lutter contre la contrefaçon.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92772

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 mai 2016

Question publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 899

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)